



Société de tir au pistolet
La Vignerole
2605 Sonceboz

Tir de Printemps au pistolet AJBST 2021

Place de tir

Sonceboz

Dates

Mardi	22 juin 2021	18h00 à 19h30
Vendredi	25 juin 2021	17h30 à 19h30

Programme de tir 25 m

Armes

Cat. D Pistolet à percussion annulaire (PPA)
Pistolet à percussion centrale (PPC)

Cat. E Pistolet d'ordonnance (PO)

Zone des points

Cible vitesse ISSF 25m, zone d'évaluation 5-10

Exercices

Maximum 1 série de 5 coups en 50 secondes.

Nombres de coups

15 coups

Finance d'inscription

Fr. 20.- sans munition.
Pour encourager les jeunes U17 et U21 à participer, la finance d'inscription est réduite de 5 francs, soit Fr. 15.-

Programme de tir

1 série de 5 coups en 50 secondes, sans indication de temps

1 série de 5 coups en 40 secondes, sans indication de temps

1 série de 5 coups en 30 secondes, sans indication de temps

Distinctions

	E/S	U21/V	U17/SV
Cat. D : PPA et PPC	138	135	132
Cat. E : PO	132	129	126

Il est interdit de charger plus de 5 cartouches par série.
Pour la préparation du tireur, la cible et visible.

1. Dès le commandement « CHARGER », le tireur a une minute pour se préparer.
2. Au commandement « ATTENTION » 3 secondes avant la fin de la minute, le bras tenant l'arme ne doit pas être relevé de plus de 45 degrés.
3. Après une minute, le directeur de tir commande « START » et la série est alors considérée comme commencée.

Programme de tir 50 m

Armes	Cat. A : Pistolet libre (PL) Cat. B : Pistolet à percussion annulaire (PPA) Cat. C : Pistolet d'ordonnance (PO)
Zone des points	Cible P – 10, 1m
Coups d'essai	Maximum 5 coups
Programme de tir	10, coup par coup
Finance d'inscription	Fr. 15.- sans munition Pour encourager les jeunes U17 et U21 à participer, la finance d'inscription est réduite de 5 francs, soit Fr. 10.-

Distinctions	E/S	U21/V	U17/SV
Cat. A : PL	90	88	87
Cat. B : PPA	86	84	83
Cat. C : PO	83	81	80

Dispositions valables pour les deux programmes

Munitions	Chaque tireur apporte ses propres munitions. La munition d'ordonnance peut être achetée au stand au prix de vente de la section organisatrice.
Classement	Le total des 15 coups (ISSF) à 25m, ou les 10 coups (P-10) à 50m détermine le rang. En cas d'égalité, décision par : <ol style="list-style-type: none">1. Les coups profonds,2. le résultat de la dernière passe,3. U17 – U21 – SV – V – E/S.
Valeur des cartes primes	1 résultat de distinction Fr. 10.- 2 résultats de distinction Fr. 15.-
Distinctions spéciales	Le roi du tir, 25 ou 50m, de chaque programme, obtient une carte prime d'une valeur de Fr. 20.-

Les résultats des deux programmes seront additionnés pour le classement du roi du tir soit :

le 1 ^{er}	une carte prime d'une valeur de Fr. 20.-
le 2 ^{ème}	une carte prime d'une valeur de Fr. 15.-
le 3 ^{ème}	une carte prime d'une valeur de Fr. 10.-


Un règlement a été établi à Malleray, le 15 avril 2008.
Il remplace celui du 15 novembre 1999, ainsi que celui du 2 février 2005.

Ce plan de tir, au niveau des distinctions, pour chaque programme, a été adapté aux limites en vigueur lors de la saison 2020.

Ce règlement de tir a été approuvé, Saint-Imier, le 25 Mars 2021

Pour l'Association Jurassienne Bernoise Sportive de Tir :

Le chef de tir principal de l'AJBST.....


Philippe Sellen
2010 Saint-Imier
Chef de Tir AJBST